

Mariage de Joseph LEMOYNE et Marie-Élisabeth HÉRON, 23 novembre 1699

M. . . novembre 1699 42

Le. Vingt & troizième jour de Novembre mil Six Cens quatre. Vingt
dix-neuf apres les fiançailles par vertu de la Dispance des trois Band
accordés par Monsieur L'uisque en date du Vingtisme de Novembre
Intimées sur le Registre des Intimations Ecclesiastiques le dit jour Vingt
dix-neuf au dit Controleur le Vingt Vnisme, le prestre Chanoine de l'Eglise
Cathédrale de Cette Ville. du Contoutement du dit Curé de Cette paroisse
ay reçu le. Contoutement Mutuel de Mariage de Joseph Le Moyne Escuyer
Sieur de Serigny Lieutenant de Vaisseau du Roy, Natif de Monreal
pres de quebec en la Nouvelle France, fils de d'ffunct Charles Le Moyne
Escuyer Seigneur de Longueuil & Catherine Primot son Epouse les père &
mère, & ^{la} Damoiselle Marthe Elisabeth Heron Nativ de Cette ville
fille de Antoine Heron Escuyer Sieur des Aunois Conseiller Secretaire
du Roy Maison à Couronne de France & de Dame Elisabeth Thibault
son Epouse Aussy les père & mère demourants dans Cette paroisse Intuite
de quoy j'ay solennellement par parole de prestre Conjoints en
Mariage & leur ay donné la benediction Nuptiale selon la forme de nostre
Mère ^{de} l'Eglise en presence du dit s. Heron père de l'Epouse & de la ditte
Dame Elisabeth Thibault la mère, de Jacques Lepairez de Senneville & de
Dame Marie Therese Pollebe Epouse de Pierre Le Moyne Escuyer Seigneur
de D'bermille. Capitaine de Vaisseau du Roy Chevalier de l'ordre Militaire
des St. Louis, témoin qui ont assisté audit Mariage & qui ont Signé au nom
Marthe Elisabeth et heron Serigny Elisabeth Thibault
Heron m^r Pollebe D^r Senneville
Jeu de Dieu de Senneville Heron
Aussy Caisse

Mariage de Louis-Philippe Rigaud de Vaudreuil Jeanne-Catherine-Élisabeth LEMOINE,

*Louis philp. de Rigaud
Catherine et leagne*

Ce jourd'hui deuxième janvier mille sept cent vingt quatre après la publication d'un bon de mariage au jour de fête à ricté grand messe de paroisse, dispense obtenue de deux curés de cette note avecques eux bien qu'en temps prohibé et de dimanche en date du vingt neuvième de ce mois, et en date du premier de ce mois, entre Messire Louis Philippe de Rigaud, Chevalier, seigneur comte de vaudreuil, chevalier de l'ordre militaire de St. Louis et Viceroy des vaisseaux du Roy en ce port y demourant, fils Legitime de haut et puissant seigneur Messire Philippe de Rigaud, marquis de vaudreuil, grand Croix de l'ordre militaire de saint Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle France, et de haute et puissante dame Louise Elisabeth de Joybert, d'une part et demoielle Catherine Elisabeth Lemoine, fille Legitime de Messire Joseph le moine de serigny, Chevalier, seigneur de Linc, chevalier de l'ordre militaire de saint Louis, Capitaine des vaisseaux de la majesté et gouverneur de cette ville de Rochefort, et de dame marthe Elisabeth heron, native et demourante en cette ville, d'autre part, sans qu'il y eut aie pour aucune opposition, ni empêchement Canonique, ni la permission de la Cure du dix huitième de ce mois mille sept cent vingt trois Messire Louis Curé de cette ville auons Receu d'eux le consentement mutuel de mariage par paroles de promesse et leur auons donné la benediction nuptiale en présence de Messire Joseph le moine de serigny, de dame marthe Elisabeth heron père et mère de Lépouse de de haute et puissante dame Louise Elisabeth de Joybert

mère de Lépouse, de Mr mattheu guillard, Curé de St. Louis
Roy Curé ordinaire de cette paroisse, Messire Henry
François Des herbiest, de Linc, Chevalier, Lieutenant
des vaisseaux du Roy, Chevalier de l'ordre militaire de St.
Louis, fils naturel de serigny, frère de Lépouse, et
Jean des serigny, autre frère de Lépouse, qui ont
tout signé. Vaudreuil de serigny serigny père
Le sieur de vaudreuil heron de serigny
Henry François des herbiest serigny de Linc
Guillard
Chevalier serigny
Pousseron Curé